



**VILLE DE VILLEJUIF**  
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-quatre juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h42.

**PRESENTS :** M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE (*présidence de séance pour l'adoption des délibérations n°79/2016 et 80/2016*), MM. CARVALHO, OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCCELLIER, Mme CASEL, MM. MONIN, BOUNEGTA, Mmes GRIVOT, GANDAIS, M. HAREL, Mmes TIJERAS, LAMBERT-DAUVERGNE, M. YEBOUET, Mmes ARLE, ANREP-LE BAIL, MM. LIPIETZ, MOSTACCI, Mme YAPO, M. STAGNETTO, Mmes DUMONT-MONNET, BOYER, M. MILLE, Mmes THOMAS, BERTON, M. LECAVELIER, Mme HAMIDI, M. FERREIRA NUNES, Mme CORDILLOT, M. GIRARD, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, Mme LEYDIER, M. LAFON, Mme TAILLE-POLIAN, M. BADEL (*retardé, arrivé à 19h51*), Mme KADRI, M. BULCOURT.

**ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :**

M. VIDAL	par M. CARVALHO
Mme LOUDIERE	par M. LECAVELIER
M. CAPORUSSO	par Mme CASEL
Mme TIJERAS	par M. HAREL ( <i>à partir de 22h57</i> )
M. YEBOUET	par Mme GRIVOT ( <i>à partir de 22h03</i> )
Mme BOYER	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE ( <i>à partir de 00h33</i> )
M. BOKRETA	par M. BOUNEGTA
M. FERREIRA NUNES	par M. MOSTACCI ( <i>jusqu'à 22h11</i> )
Mme PIDRON	par M. DUCCELLIER
Mme KADRI	par Mme DA SILVA PEREIRA ( <i>à partir de 22h50</i> )

**ABSENTS NON REPRESENTES : M. GABORIT**

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. OBADIA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

République Française  
Liberté • Égalité • Fraternité

Hôtel de Ville  
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier  
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00  
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers  
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce  
jour à la porte de la Mairie  
le compte rendu sommaire  
de la séance du Conseil  
municipal du  
~~20 mai~~ 2016  
24 juin

Le 24 / 07 / 2016

Le Maire



➤ Suspension de séance de 19h43 à 19h44

Monsieur le Maire indique qu'un rapport portant sur l'avis de la commune concernant le projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Val-de-Marne, déposé sur table est ajouté à l'ordre du jour.

Interventions de Mme CORDILLOT, MM. PERILLAT-BOTTONET, LE BOHELLEC, GIRARD, Mme GANDAIS

➤ *Suspension de séance de 19h57 à 20H01*

Monsieur le Maire indique que le rapport précité est retiré de l'ordre du jour.

- **Approbation du compte-rendu de la séance 20 mai 2016 du**

Intervention de Mme CORDILLOT (demande de modifications p.23 et p. 53), M. OBADIA (demande une modification p.10), Mme DUBOILLE (demande de modifications p. 6 et p. 55).

**ADOPTION, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
*avec les corrections demandées*

*5 ABSTENTIONS (Mme TIJERAS, M. GIRARD, Mme TAILLE-POLIAN, M. LAFON, M. BULCOURT)*

- **Liste des décisions dans le cadre de la délégation du conseil municipal au Maire**

Interventions de Mme CORDILLOT, M. LE BOHELLEC.

**DONT ACTE**

**DELIBERATIONS**

- **Délibération n° 76/2016 : Création d'une commission AD'HOC relative à la mise en place de la métropole du grand Paris (MGP) et à l'établissement public territorial (EPT 12) et désignation de ses membres**

Rapporteur : M. LE BOHELLEC

Interventions de Mme GANDAIS, MM. PERILLAT-BOTTONET, BADEL, LIPIETZ, GIRARD.

Article 1 : Décide de créer une commission AD'HOC portant sur toutes les questions relatives à la mise en place de la Métropole du Grand Paris (MGP) et à l'Établissement public territorial (T 12).

l'Établissement public territorial (T 12).

Article 2 : Dit que cette commission sera composée ainsi :

- Président : Monsieur le Maire,
- Un vice-président désigné par les membres de la commission, lors de sa 1ère réunion,

- 2 membres au maximum de chaque groupe politique constitué au sein de l'Assemblée.

Pour chaque groupe sont désignés :

- M. YEBOUET et M. CARVALHO, groupe Nouvelle dynamique pour Villejuif,
- Mme GRIVOT et Mme BERTON, groupe Vivre à Villejuif,
- M. VIDAL et M. FERREIRA NUNES, groupe VillejuifnotreVille,
- Mme ARLE et M. HAREL, groupe HAREL pour une force d'union et d'espoir,
- M. STAGNETTO et M. LIPIETZ, groupe L'avenir à Villejuif,
- Mme TAILLE POLIAN et M. GIRARD, groupe des élus socialistes,
- Mme DA SILVA PEREIRA et Mme CORDILLOT, groupe des élus communistes, citoyens, Front de gauche,
- Mme LEYDIER et M. BADEL, groupe des élus du Parti de Gauche et Mouvement Républicain et Citoyen.

Des membres de l'administration pourront être invités à participer aux séances de la commission AD'HOC relative à la mise en place de la Métropole du Grand Paris (MGP) et à l'Établissement public territorial (T 12), afin que les membres puissent bénéficier de leur expertise.

Article 3 : Dit que cette commission a vocation à se réunir à l'initiative de son Président, vice-président, ou sur la demande de la moitié des membres qui la compose, pour débattre de tous sujets liés à la mise en place de la Métropole du Grand Paris (MGP) et à l'Établissement public territorial (T 12) (transferts de compétence, flux financiers, problématiques RH, etc.).

Article 4 : Rappelle que son rôle est simplement consultatif, et aucune décision ne peut être prise dans cette commission, le Conseil municipal restant seul compétent.

Article 5 : Dit que cette commission est créée pour la durée du mandat, sauf à ce que le Conseil municipal ne décide d'y mettre expressément fin avant cette date.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

➤ *Suspension de séance de 20h18 à 20h27*

- **Présentation** : Office du sport

Interventions de MM. LE BOHELLEC, GIRARD, MONIN, LE BOHELLEC, BADEL, BULCOURT, LE BOHELLEC, MONIN, LE BOHELLEC, Mme GANDAIS, M. LAFON, Mme DA SILVA PEREIRA, MM. BULCOURT, LE BOHELLEC, LECAVELIER, LE BOHELLEC, BOUNEGTA, LIPIETZ, BADEL, Mme CORDILLOT, MM. OBADIA, MONIN, LE BOHELLEC.

- **Délibération n° 77/2016 : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2015 du budget principal Ville** (Rapport n° 16-06-111)

Rapporteur : M. CARVALHO

Avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission

3 abstentions

Interventions de MM. LIPIETZ, BADEL, Mme CORDILLOT, M. GIRARD.

Article 1 : Constate les identités de valeurs avec les indications du compte administratif relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Article 2 : Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

7 ABSTENTIONS (Mmes HAMIDI, BOYER, M. STAGNETTO,  
Mmes THOMAS, GANDAIS, M. LIPIETZ, Mme LAMBERT DAUVERGNE)

- **Délibération n° 78/2016 : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2015 du budget FLOBAIL** (Rapport n° 16-06-101)

Rapporteur : M. CARVALHO

Avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission

1 abstention

Pas d'intervention

Article 1 : Constate les identités de valeurs avec les indications du compte administratif relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 2 : Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
7 ABSTENTIONS (Mmes HAMIDI, BOYER, M. STAGNETTO,  
Mmes THOMAS, GANDAIS, M. LIPIETZ, Mme LAMBERT DAUVERGNE)

- *Pour l'adoption des délibérations n°79/2016 et 80/2016, portant sur l'adoption des comptes administratif, Mme DUBOILLE, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, est élue à l'unanimité, Présidente de séance. Monsieur le Maire a assisté aux débats, sans y prendre part, et est sorti pour les votes.*

- **Délibération n° 79/2016 : Approbation du compte administratif 2015 du budget principal Ville** (Rapport n° 16-06-112)

Rapporteur : M. CARVALHO

Avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission

4 contre

Interventions de MM. PERILLAT BOTTONET, LIPIETZ, OBADIA, Mme TIJERAS, MM. OBADIA, LAFON, BADEL, BOUNEGTA, Mmes TAILLE-POLIAN, LEYDIER, DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme DA SILVA PEREIRA.

Article 1 : Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2015, qui présente un excédent net global de 1.901.567,35 €.

Article 2 : Constate les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Article 4 : Approuve et arrête les résultats définitifs tels que résumés dans l'annexe jointe.

**ADOPTION, A LA MAJORITÉ**  
18 CONTRE (Mme CORDILLOT, M. PERILLAT BOTTONET, Mme DA SILVA PEREIRA, M. BULCOURT,  
Mme KADRI, Mme LEYDIER, M. BADEL, Mmes HAMIDI, BOYER, M. STAGNETTO, Mmes THOMAS, GANDAIS,  
M. LIPIETZ, Mmes LAMBERT DAUVERGNE, TIJERAS, M. GIRARD, Mme TAILLE POLIAN, M. LAFON)  
1 ABSTENTION (M. HAREL)

- **Délibération n° 80/2016 : Approbation du compte administratif 2015 du budget annexe assujetti à la TVA FLOBAIL** (Rapport n° 16-06-102)

Rapporteur : M. CARVALHO

Avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission

1 abstention

Interventions de Mme CORDILLOT, M. CARVALHO.

Article 1: Constate la présentation faite du compte administratif 2015, lequel présente un déficit de 1.450,08 € et un résultat cumulé de - 982,56 €.

Article 2 : Constate les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 : Prend note de l'absence de restes à réaliser.

Article 4 : Approuve et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
7 ABSTENTIONS (Mmes HAMIDI, BOYER, M. STAGNETTO,  
Mmes THOMAS, GANDAIS, M. LIPIETZ, Mme LAMBERT DAUVERGNE)

- **Délibération n° 81/2016 : Dotation solidarité urbaine et de cohésion sociale - actions de développement social urbain - année 2015** (Rapport n° 16-06-107)

Rapporteur : M. LECAVELIER

Avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission à l'unanimité

Interventions de Mme CORDILLOT, M. LE BOHELLEC.

Article unique : A pris connaissance du rapport retraçant les actions de développement social urbain entreprises au cours de l'exercice concerné et les conditions de leur financement

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

- **Délibération n° 82/2016 : Fonds de solidarité de la région Ile-de-France 2015 - état des actions entreprises ayant contribué à l'amélioration des conditions de vie au cours de l'année 2015** (Rapport n° 16-06-114)

Rapporteur : M. LECAVELIER

Avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission à l'unanimité

Interventions de MM. HAREL, BOUNEGTA, GIRARD, BADEL, STAGNETTO, BOUNEGTA, LE BOHELLEC, Mme CORDILLOT, MM. HAREL, BOUNEGTA.

Article unique : A pris connaissance du rapport retraçant les actions d'amélioration des conditions de vie entreprises au cours de l'exercice concerné et les conditions de leur financement.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

- **Délibération n° 83/2016 : Formation des élus - Etat des actions entreprises ayant contribué à la formation des élus au cours de l'année 2015** (Rapport n° 16-06-104)

Rapporteur : M. PERILLAT-BOTTONET

Avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission

1 abstention

Interventions de MM. HAREL, LE BOHELLEC.

Article Unique : Déclare avoir examiné le tableau annexé retraçant les actions de formation des élus au cours de l'année 2015.
--

<i>ADOPTION, A L'UNANIMITE</i>
--------------------------------

- **Délibération n° 84/2016 : Approbation d'une demande de subvention auprès du ministère de l'intérieur au titre de la dotation d'action parlementaire et auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour des travaux de rénovation d'un local destiné à la réimplantation du service de la ludomobile inscrits au budget communal pour l'année 2016** (Rapport n° 16-06-108)

Rapporteur : M. MILLE

Avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission

1 abstention

Interventions de M. GIRARD, Mme OUCHARD, M. LE BOHELLEC, Mmes CORDILLOT, DA SILVA PEREIRA, OUCHARD, M. LIPIETZ, Mmes CORDILLOT, OUCHARD, MM. LE BOHELLEC, STAGNETTO.

Article 1 : Sollicite auprès du Ministère de l'Intérieur une subvention, au titre de la Dotation d'Action Parlementaire de Madame Catherine Procaccia et de Monsieur Christian Cambon, Sénateurs du Val-de-Marne, au titre des travaux visés. Article 2 : Sollicite auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne une subvention au taux le plus élevé possible pour l'opération de rénovation d'un local destiné à la réimplantation du service de la Ludomobile ; et demande par ailleurs l'autorisation de démarrer les travaux avant la notification de la subvention. Article 3 : Dit que la dépense et la recette correspondantes seront imputées aux chapitres 23 et 13 du budget de la commune. Article 4 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer tous actes et pièces annexes afférent à ces demandes.
---

<i>ADOPTION, A L'UNANIMITE</i>
--------------------------------

- **Délibération n° 85/2016 : Approbation d'une demande de subvention auprès du centre national pour le développement du sport pour l'achat d'une coque brute en VEFA et son aménagement en équipement sportif** (Rapport n° 16-06-109)

Rapporteur : M. MILLE

Avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission

2 abstentions

2 contre

Interventions de M. LIPIETZ, Mme CORDILLOT, MM. LAFON, BADEL

Article 1 : Sollicite auprès du Centre National pour le Développement du Sport une subvention au taux le plus élevé possible pour l'achat et l'aménagement de la Halle des sports, dont l'ensemble des dépenses est estimé à 7 315 044 € hors taxes.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, à signer l'ensemble des actes et pièces annexes afférents à cette demande

**ADOPTION, A LA MAJORITÉ**

7 CONTRE (Mmes HAMIDI, BOYER, M. STAGNETTO, Mmes THOMAS, GANDAIS, M. LIPIETZ, Mme LAMBERT DAUVERGNE)

10 ABSTENTIONS (Mme CORDILLOT, M. PERILLAT BOTTONET, Mme DA SILVA PEREIRA, M. BULCOURT, Mme KADRI, Mme LEYDIER, MM. BADEL, GIRARD, Mme TAILLE POLIAN, M. LAFON)

- **Délibération n° 86/2016 : Maintien de la garantie de prêt suite au transfert de gestion du foyer d'accueil médicalisé de l'ETAI au COS situé au 11/13 rue Marcel Paul** (Rapport n° 16-06-103)

Rapporteur : M. LECAVELIER

Avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission

1 abstention

Interventions de MM. GIRARD, OBADIA.

Article 1 : Confirme et réitère sa garantie solidaire, à hauteur de 50% du capital restant dû au 1er avril 2016, soit 7.578.525 € (sept millions cinq cent soixante-dix-huit mille cinq cent vingt-cinq euros) pour le prêt locatif social n°10278 00140 000201137802 au profit de l'association Centre d'Orientation Sociale C.O.S. pour le remboursement de toutes sommes dues en capital, intérêts, indemnités de retard et autres accessoires, et pour l'exécution des obligations stipulées au contrat de prêt, à la convention de cautionnement et à l'avenant à régulariser

Article 2 : Renonce à opposer au Crédit Mutuel agissant pour le compte de cette dernière, l'exception de discussion des biens du débiteur principal et toutes autres exceptions dilatoires.

Article 3 : Maintient son engagement de payer de ses deniers, à première réquisition au Crédit Mutuel agissant pour le compte de cette dernière, toutes sommes dues au titre de cet emprunt en principal à hauteur de 50% augmenté des intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires, ainsi que tous frais et impôts qui, pour un motif quelconque, n'auraient pas été acquittés par l'association C.O.S., à l'échéance exacte.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges d'emprunts.

Article 5 : Dit qu'un acte de délégation de débiteur reprendra les principales caractéristiques du prêt qui restent inchangées, le taux d'intérêt actuel est de 1,82 % l'an variable index Livret A. Le crédit s'amortira en 111 termes trimestriels égaux en capital de 68.275,00 €, intérêts en sus payables à la fin de chaque trimestre (dernière échéance le 31 décembre 2043). Pour la ville, la somme éventuellement requise s'élèvera à 50% de 68.275 euros sur le capital hors intérêts, soit 34.137,50 euros.

Article 6 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir à la convention de transfert de prêt qui sera passée entre le Crédit Mutuel et les organismes ou, le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement de la Commune à l'emprunt visé à l'article 1er et à signer la convention avec l'Association C.O.S

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

- **Délibération n° 87/2016 : Subventions allouées au mouvement associatif local (hors mouvement sportif) en 2016** (Rapport n° 16-06-305)

Rapporteur : Mme DUBOILLE  
 Avis favorable de la 3<sup>ème</sup> commission  
 1 abstention

Interventions de MM. GIRARD, BULCOURT, OBADIA, Mmes LE BAIL, CASEL, M. HAREL, Mme LEYDIER, MM. OBADIA, PERILLAT BOTTONET, Mmes CORDILLOT, CASEL, M. HAREL, Mme DA SILVA PEREIRA, M. LAFON, Mme GANDAIS, M. LE BOHELLEC, Mme LEYDIER, MM. DUCCELLIER, CARVALHO.

Article 1 : Adopte les tableaux annexés à la présente délibération fixant le montant des subventions de fonctionnement et des aides aux projets associatifs dans le cadre de la Politique de la Ville, allouées aux associations pour l'exercice 2016.  
 Article 2 : Dit que les dépenses en résultant sont imputées au chapitre 65 du budget de l'exercice en cours.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

- **Délibération n° 88/2016 : Délégation de service public de conception, d'organisation et de mise en œuvre de l'évènementiel d'intérêt général pour le compte de la ville - rapport technique et financier de l'exercice 2015 –SEMGEST** (Rapport n° 16-06-119)

Rapporteur : M. CARVALHO  
 Avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission  
 1 abstention  
 2 contre

Interventions de MM. LAFON, DUCCELLIER, Mme DA SILVA PEREIRA, MM. LIPIETZ, OBADIA, Mmes CORDILLOT, CASEL, M. LE BOHELLEC.

Article unique : Approuve le bilan technique et financier 2015 adressé par la SEMGEST retraçant les conditions dans lesquelles elle a assuré la délégation de service public « évènementiel » pour le compte de la commune.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

*MM. DUCCELLIER, LECAVELIER, OBADIA, LE BOHELLEC, LIPIETZ, Mme DA SILVA PEREIRA ne prennent pas part au vote en tant que membres du Conseil d'administration de la SEMGEST*

- **Délibération n° 89/2016 : Délégation de service public de la restauration collective - bilan technique et financier de l'exercice 2015 de la SEMGEST** (Rapport n° 16-06-304)

Article unique : Approuve le bilan technique et financier 2015 adressé par la SEMGEST retraçant la mise en œuvre de la délégation de service public de la restauration collective.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

*MM. DUCCELLIER, LECAVELIER, OBADIA, LE BOHELLEC, LIPIETZ, Mme DA SILVA PEREIRA ne prennent pas part au vote en tant que membres du Conseil d'administration de la SEMGEST*

- **Délibération n° 90/2016 : Révision des tarifs des droits de places des marchés forains au 1er juillet 2016** (Rapport n° 16-06-211)

Rapporteur : M. DUCELLIER

Avis favorable de la 2<sup>ème</sup> commission

1 abstention

Interventions de MM. HAREL, LE BOHELLEC, Mmes CORDILLOT, DUBOILLE.

Article 1 : Adopte la grille tarifaire, ci-annexée, pour les marchés forains de la commune de Villejuif.

Article 2 : Dit que ces dispositions prendront effet à compter du 1er juillet 2016.

Article 3 : Dit que la nouvelle grille tarifaire, ci-annexée, est applicable pour chaque séance et par commerçant abonné et non abonné.

***ADOPTION, A LA MAJORITÉ***  
*2 CONTRE (M. HAREL avec mandat)*

- **Délibération n° 91/2016 : Création de la maison des initiatives, de l'insertion et de l'emploi (M2IE)** (Rapport n° 16-06-206)

Rapporteur : M. DECELLIER

Avis favorable de la 2<sup>ème</sup> commission

5 abstentions

Interventions de Mmes LEYDIER, CORDILLOT, TAILLE POLIAN, LAMBERT DAUVERGNE, PERILLAT BOTONNET, OUCHARD, FERREIRA NUNES, GIRARD, DUCELLIER, LE BOHELLEC, BADEL, DUCELLIER, LE BOHELLEC, DUCELLIER.

Article 1 : Décide de créer le service public communal de la Maison des Initiatives, de l'Insertion et de l'Emploi (M2IE).

Article 2 : Dit que les missions de la Maison des Initiatives, de l'Insertion et de l'Emploi dans le champ des initiatives, de l'insertion et de l'emploi sont de :

- Accueillir - Informer- Orienter les usagers
- Construire avec les usagers et accompagner les usagers
- Développer les partenariats/Coordonner des projets

Pour ce faire, elle sera en charge de :

- Créer des dynamiques de parcours
- Individualiser des parcours
- Mettre en place des indicateurs (mesurant l'autonomie et l'employabilité)
- Élaborer de conventions partenariales
- Faire des diagnostics partagés des situations
- Faire des co accompagnements contractualisés
- Partager des ressources
- Contractualiser (charte) avec les entreprises /organismes de formation
- Développer de la prospection/recueil d'offres
- Mettre en place des opérations de recrutements (dont forum emploi)

***ADOPTION, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS***  
*19 ABSTENTIONS (Mme CORDILLOT, M. PERILLAT BOTONNET, Mme DA SILVA PEREIRA avec mandat, M. BULCOURT, Mme LEYDIER, M. BADEL, Mme HAMIDI, M. STAGNETTO, Mmes THOMAS, GANDAIS, M. LIPIETZ, Mme LAMBERT DAUVERGNE avec mandat, MM. HAREL avec mandat, GIRARD, Mme TAILLE POLIAN, M. LAFON)*

➤ *Suspension de séance de 01h37 à 01H48*

Monsieur le Maire a constaté après le vote de la délibération n°91/2016, la présence de 20 conseillers municipaux, le quorum étant fixé à 23 conseillers municipaux. La séance a donc été levée à 01h50.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-17 du code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a convoqué à nouveau le Conseil municipal pour examiner les points restants, le vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016 à 19h30, salle du Conseil municipal.

**Franck LE BOHELLEC**  
**Maire**  
**Conseiller Régional d'Ile-de-France**



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun – sis 43 rue du Général de Gaulle – 77008 MELUN CEDEX, dans un délai de deux de mois à compter de l'affichage du présent compte-rendu sommaire.